



## L'Assistant Médical et le Groupement Employeurs

Le **Groupement Employeurs Santé Services**, association loi 1901, créé en 2019 **par et pour les professionnels de santé libéraux** vous propose un **SERVICE RH complet** : recrutement, gestion administrative et suivi de tous les temps forts de la vie salariale et managériale permettant aux professionnels de santé d'être **soulagés de leur rôle d'employeur** et de **se concentrer sur leurs actions de terrain, de soins et de consultations**.

Aujourd'hui, avec **8 régions partenaires**, le **GESS** met à votre disposition son **expertise**, son **expérience** et ses **conseils sur-mesure**.

### Le métier d'assistant médical

Créé en 2019, afin de favoriser un meilleur accès aux soins des patients, assurer de meilleures conditions d'exercice, rechercher davantage d'efficacité.

Le médecin détermine les missions qu'il veut lui confier en fonction de sa pratique, de son organisation, de ses besoins propres : gestion administrative, appui à la consultation, organisation et coordination. [Lien Ameli](#)

### Le Groupement Employeurs et le poste d'assistant médical

Notre accompagnement et gestion :

**Étape 1** – Appui et conseil sur le profil du futur assistant et ses modalités de travail.

**Étape 2** – Assurer le recrutement ou le portage du contrat si le candidat est déjà identifié ou encore le transfert de contrat (par exemple lorsque le ou les médecins souhaitent faire monter en compétence une secrétaire déjà en poste).

**Étape 3** – Engager les démarches administratives auprès de l'organisme de formation et de l'OPCO

**Étape 4** – Prendre en charge toutes les obligations employeur : contrat, salaire, mutuelle, prévoyance, visite médicale.....dans le respect de l'application de la convention collective des cabinets médicaux

### Le Saviez-vous ?

- Même si le GE gère le contrat d'un assistant médical, le médecin "utilisateur" perçoit directement la subvention d'aide à l'emploi de l'Assurance Maladie !
- Le GE peut mettre à disposition 1 assistant médical auprès de plusieurs médecins, c'est ce qu'on appelle la mutualisation. Le salarié n'a alors qu'un seul contrat de travail et bulletin de salaire !
- Le GE peut accompagner les CPTS dans le cadre de leur mission 1, d'accès aux soins à travers des présentations.
- Les principales évolutions sur le poste des assistants médicaux avec la nouvelle convention de juin 2024 : Revalorisation immédiate de 5% du montant de l'aide ; aide pérenne et Ouverture de la possibilité de mutualiser un assistant médical entre médecins avec des objectifs groupés.

### Les retours d'expériences

Ils nous ont fait confiance et voici leur retour sur le service du GE et le poste d'assistant médical :

- Je sais que les **obligations** liées à mon rôle d'employeur sont désormais **garanties** et je peux me concentrer en tant que médecin et travailler en collaboration avec une assistante. Le GE c'est être employeur sans les contraintes légales.
- J'ai sollicité le Groupement Employeurs, car j'avais besoin de **souplesse** et **conseils** pour m'accompagner dans la relation professionnelle. Je sais aujourd'hui que si je dois faire **évoluer** le poste, discuter d'une **augmentation**, gérer un **arrêt** maladie, mettre en place une **formation**, c'est le GESS qui prend le relais et se charge de toutes les démarches.
- Mon assistante m'a permis de prendre plus de temps avec mes patients et les cas complexes,
- Grâce à mon assistante, j'ai augmenté le nombre de patients vus et mon chiffre d'affaire et surtout, j'ai retrouvé une qualité de vie au travail.
- Si je devais résumer, je dirais qu'un assistant médical aide à lutter contre le burn out !

